

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 11 décembre 2017, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. Marc LECLERCQ, M. François SARA, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, Mme Isabelle BRIOIS (départ à 19h25), M. Frédéric PETIT, M. Christophe DUCROCQ, Mme Michèle ROUSSEAU,

Sont excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Jean-René DECLÉ à M. Frédéric PETIT, Mme Michèle DEFERT à Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, Mme Chantal THOMAS à M. François SARA, M. Bruno DEPIERRE à Mme Isabelle BRIOIS, M. Patrick LELIEVRE à M. Marc LECLERCQ.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. François SARA a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rectifie l'erreur concernant la transcription du vote de l'indemnité du comptable sur le procès-verbal de la réunion précédente : l'indemnité a été votée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté avec la modification ci-dessus.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Révision du PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
2. Local médecin : Convention d'occupation
3. Informations/questions diverses.

1) Révision du PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur LEPOETRE rappelle l'historique des différentes réunions de la commission en charge de l'élaboration du PLU dont la présentation du PADD aux personnes publiques associées.

Monsieur le Maire explique les enjeux du PADD qui est une étape nécessaire pour

définir

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, de préservation ou de remise en état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique

Le PADD fixe également des objectifs chiffrés de modération de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les trois orientations du PADD.

1) Maîtriser et organiser le développement communal :

Conforter l'image communale et la qualité du cadre de vie
Renforcer l'armature des services et équipement
Protéger le patrimoine architectural de la commune
Développer le tissu urbain dans une logique économe du territoire
Développer l'habitat et équilibrer l'offre de logements
Intégrer la mise en place de la fibre optique
Promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

2) Maintenir et poursuivre le développement économique

Permettre et consolider la présence et l'implantation de commerces, d'activité artisanale et/ou de services
Préserver les activités agricoles et maraichères

3) Préserver et valoriser l'identité paysagère et environnementale de la commune

Protéger et valoriser la trame verte et bleue
Favoriser la mobilité et les déplacements contribuant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre

Ces orientations sont développées dans le document présentant le PADD et remis à l'ensemble des membres du conseil préalablement à la réunion, document annexé à la présente délibération.

Un débat s'en suit.

Madame ZOUINI et Monsieur PETIT demandent des précisions sur l'interdiction des constructions en second rang. Madame PAPILLON précise que les constructions ne doivent pas être les unes derrière les autres.

Monsieur PETIT souhaite avoir des informations sur le traitement des eaux usées. Monsieur LECLERCQ rappelle que les travaux de la nouvelle station d'épuration démarreront en 2018/2019.

Monsieur PETIT se questionne sur la signification « permettre la lecture du grand

paysage et le maintien des corridors écologiques ». Madame PAPILLON répond qu'il s'agit de l'aspect du village à l'approche de celui-ci et du passage des animaux.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme.

Madame ROUSSEAU s'abstient.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage pendant un mois.

2) Local médecin : Convention d'occupation

Monsieur LEPOETRE rappelle l'arrivée programmée du médecin courant janvier. Il explique que la Municipalité va lui mettre à disposition un local au sein de la mairie afin de lui permettre d'exercer son activité professionnelle dans l'attente des travaux de transformation de la cantine actuelle en cabinet médical. Il propose de louer le local aux conditions déclinées dans une convention d'occupation et notamment avec le loyer mensuel suivant : 1^{er} trimestre 2018 : néant, 2^{ème} trimestre 2018 : 100 Euros, 3^{ème} trimestre 2018 : 150 Euros, 4^{ème} trimestre 2018 : 200 Euros, 1^{er} trimestre 2019 : 250 Euros et 300 Euros les suivants.

Monsieur PETIT demande si le loyer va évoluer en fonction de l'activité du médecin. Monsieur le Maire répond que c'est prévu avec le déménagement dans les nouveaux locaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CCAS propose une aide pour cette installation car il s'agit d'un nouveau service à la population dans le domaine social. Madame ROUSSEAU demande où les associations vont se réunir. Monsieur LEPOETRE répond que la salle des fêtes est aménagée pour les accueillir.

Après avoir pris connaissance du projet de convention,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte les termes de la convention d'occupation de la salle des associations par un médecin dans l'attente de la transformation de la cantine en cabinet médical et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à l'opération.

Monsieur Le Maire présente ensuite la possibilité de facturer au médecin une prestation de ménage pour l'entretien du local au prix de 18,50 Euros de l'heure.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
L'assemblée accepte à l'unanimité le tarif de 18.50 Euros par heure pour l'entretien du local occupé par le médecin.

3) Informations diverses

Monsieur le Maire informe que la commission accessibilité départementale a validé le dossier déposé pour rendre le bâtiment de la Poste conforme à l'accueil des personnes handicapées. Il précise que le dossier a été réalisé par la municipalité sans passer par un intervenant qui aurait nécessité une dépense de 3 000 Euros.

Monsieur le Maire ajoute que la commission sécurité départementale a donné un avis favorable pour la crèche ce qui permet son classement comme ERP.

Monsieur le Maire fait savoir que la décision d'attribuer une subvention pour la construction de la cantine dans le cadre du contrat départemental se fera lors d'une réunion le 21 décembre. Le dossier a été déclaré éligible et est jugé comme très bien positionné.

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes :

- la maintenance des bornes incendies sur la commune est une compétence communale.
- le passage de la fibre optique est planifié par Orange en 2020 voire 2021/2022.
- la ville d'Amiens a donné des guirlandes de Noël aux communes de l'agglomération suite à leur renouvellement.

Monsieur SARA informe sur les festivités à suivre : repas des aînés, colis des aînés, concert de Noël, Noël des enfants, pot du personnel, vœux du Maire.

Monsieur le Maire informe que des opérations de salage ont commencé ce week-end. Monsieur LECLERCQ signale que la convention liant la commune à un agriculteur pour le déneigement des routes a été renouvelée. La lame de déneigement a été donnée par la Métropole et est stockée chez l'agriculteur.

Monsieur le Maire fait savoir qu'une démarche d'identification des risques sécurité pour le personnel communal a été lancée il y a un peu plus d'un an et demi et qu'elle vient d'aboutir dans la rédaction d'un Document Unique qui recense les risques potentiels. Ce document a été présenté vendredi dernier et un plan d'actions sera établi pour réduire le niveau de dangerosité des activités.

Il ajoute que les deux chantiers en cours, à savoir la construction de locaux techniques et de la cantine sont deux actions qui rentrent parfaitement dans le plan d'amélioration de la sécurité au travail.

Monsieur SARA informe du fonctionnement plus serein de la cantine suite aux dispositions du dernier conseil municipal à savoir une dixième personne au service, la présence de M. DHERBOMEZ et le fait de procéder en deux fois pour le déplacement des élèves avec récréation dans la cour de l'école.

Madame ZOUINI informe que lors d'une réunion du CCAS, il a été décidé de participer financièrement à l'installation du médecin, d'octroyer une aide au Secours Populaire et d'envisager d'aider les familles à quotient familiale inférieur à 700.

Monsieur LECLERCQ rappelle que le SIVOM de Boves évolue avec le transfert en sous-traitance de la partie sociale à l'association Agaf80 et le départ de trois communes de la partie voirie (Boves, Rumigny, Blangy).

Monsieur le Maire signale qu'une réunion du SIVOM en présence de Messieurs LECLERCQ, LELIEVRE, DEPIERRE a permis de donner un cap commun pour gérer les dernières années. Il a été décidé que la commune de SAINS resterait dans le SIVOM jusqu'à son extinction à la fin du mandat.

Monsieur LECLERCQ informe que les travaux rue des Cauriers sont en cours et que des arbres seront plantés très prochainement.

Monsieur PETIT souhaite savoir ce qu'il en est de la délégation finances.

Monsieur le Maire répond que Monsieur TRUFFAUT, n'étant pas disponible, la délégation a été retirée. Il a proposé à Monsieur DEPIERRE de reprendre la gestion du budget mais celui-ci, n'étant déjà pas disponible, a fait savoir qu'il devrait être encore moins disponible dans les mois à venir et ne peut pas s'en occuper.

Monsieur DUCROCQ fait part de son ressenti lors de la remise des colis des aînés. Il note que les personnes apprécient ce geste et remarque le besoin des personnes âgées de profiter de cette occasion pour créer un moment d'échange qui semble manquer.

Fin à 20h10